



GT ZAE n°7

Rencontre du 05/04/2018 à Dijon

Relevé de décisions

GTZAE_20180405_v0

Présents :

- Jérôme ASTIER, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Wahib BELARIBI, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- Hélène BONNET, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Ville de Dole
- Patrice BRENOT, Communauté d'Agglomération du Grand Chalon
- Amandine COIFFE, CCI 21
- Yoann DUMON, Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté
- Alain FERNANDES, CCI Régionale Bourgogne
- Elisabeth FOURRÉ-GADREY, CC Grand Autunois Morvan
- Maxime GERMAIN, Communauté Urbaine Grand Dijon
- Virginie GOYPIERON, Agence d'Urbanisme Sud-Bourgogne
- Wilfried GIRAUD, Région Bourgogne-Franche Comté
- Pauline GUIARD, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
- Florian LE BOURSICAUD, CCI 71
- Noémie LE PAGE, AudaB
- Aurélien LE ROUX, DDT de la Nièvre
- Luc LE THOREL, Région Bourgogne-Franche Comté
- Agnès MANGIN-PHILIPPE, DDT 21
- Jérôme MAYEL, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne
- Franck MOREL, Région Bourgogne-Franche Comté
- Suzanne NICEY, IDÉO BFC
- Martin PAGNIER, CCI du Jura / Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la demi-journée était le suivant :

- Appel à co-animateur
- Information sur les sites économiques de centre-ville ; problématique de l'immobilier vacant : l'avis du ROCER
- Tour de table des actualités
- Retour sur les tests de mise en œuvre du Géo standard ZAE
- Proposition de scénario d'organisation des producteurs du Géo standard ZAE
- Ateliers de préfiguration technique d'un outil

Déroulement de la rencontre et synthèse des échanges :

1) Appel à volontaires pour coanimer le GT ZAE

Suzanne NICEY a renouvelé l'appel aux bonnes volontés pour la coanimation du groupe de travail. Il est rappelé que les volontaires qui changeraient d'avis peuvent se faire connaître tout au long des travaux du GT ZAE.

Yoann DUMON ajoute que de mi-mai à fin juillet, il sera difficilement mobilisable sur le GT ZAE, un coanimateur serait donc le bienvenu.

2) Information sur les sites économiques de centre-ville ; problématique de l'immobilier vacant : l'avis du ROCER

Yoann DUMON rappelle que le modèle des sites Economique de Picardie intègre des zonages de sites économiques en centre-ville, et que lors du dernier GT la question avait posé de la pertinence pour le GT ZAE de traiter cette thématique. Yoann DUMON rappelle que les centres villes sont des tissus urbains mixtes multifonctionnels, et ne correspondent pas à la définition des SITES ECONOMIQUES en Bourgogne-Franche-Comté.

Yoann DUMON rapporte que la conférence téléphonique (réunissant la CCIT 21, la Métropole de Dijon, l'AUDAB, la DDT 21, la CA du Grand Dole, l'AUTB) a confirmé le grand intérêt pour ce sujet principalement envisagé sous l'angle de la vacance immobilière (problématique de revitalisation des centres-bourgs). Le thème est partagé mais mériterait un groupe de travail à part entière avec un animateur spécialisé. Le GT ZAE ne traitera donc pas des centres-villes et de la vacance commerciale en centre-ville.

Le ROCER réuni le 4 Avril a également été interrogé : c'est un sujet à part entière qui aurait besoin de son propre groupe de travail. Ce sujet participe des chantiers transversaux de la stratégie régionale de la connaissance. Il est à noter que des actions « Cœur de ville » sont en cours avec 15 villes lauréates en BFC ; des recrutements en cours d'agents dynamiseurs de centre bourg. Il est urgent d'attendre l'avis et les besoins de ces agents. On reparlera donc ultérieurement de ce sujet.

3) Tour de table des actualités :

Maxime GERMAIN, pour la Métropole de Dijon, les tables attributaires sont en place. L'ensemble des géométries des emprises de sites économiques ont été reprises. Les services ont été sollicités et la saisie a débutée. Les saisies devraient aboutir d'ici la fin de l'été.

Maxime GERMAIN indique qu'il y a aussi une forte demande interne vis-à-vis des vacances immobilières.

Jérôme MAYEL, pour la CCIT de l'Yonne, travaille avec l'agglomération de Sens et teste un travail partagé sur la plus grosse zone d'activités de l'agglomération, en vue de la constitution d'une base de données partagée entre la communauté d'agglomération et la CCIT 89. L'outil n'est pas forcément transposable à d'autres territoires, il faut un chargé de mission développement économique or il n'y en a pas partout.

La CCIT 89 est en train d'évaluer le temps travail nécessaire pour de mise en conformité de leur base de données vers le référentiel du GT ZAE. Ce travail est qualifié de notable. D'ici le prochain GT, la CCIT 89 pourra indiquer ce que cela représente en termes de travail supplémentaire d'adaptation, il s'agit d'annuler et remplacer l'ancien modèle.

Yoann DUMON, pour l'AER BFC, indique avoir rencontré avec Suzanne NICEY, les acteurs de la Nièvre au mois de mars : étaient présents la DDT 58, le SIEEN, l'agglomération de Nevers, la CC Loire Nièvre et Bertranges. La Communauté d'agglomération de Nevers est identifiée comme producteur en capacité de produire sur son périmètre les données géographiques sur les « Sites d'Activités » ; Pour les autres EPCI de la Nièvre, il n'y a pas de producteur local, la DDT 58 n'envisageant pas de faire évoluer ou mettre à jour ses données historiques (clarification des compétences). Cependant la DDT 58 est facilitatrice concernant la réutilisation de ces travaux. Après consultation de la CCIT 58 qui nous a indiqué avoir des ressources limitées, la formule de couverture de la Nièvre par les données « sites économiques » serait la suivante :

- La couverture initiale par les bases de données géographiques suivant le standard « Sites d'Activités » serait réalisée par l'AER BFC sur le département de la Nièvre (hors Agglomération de Nevers) en reprenant les données de la DDT 58 ;
- Une fois ces données mises en œuvre, et pour enclencher le cycle des mises à jour, le SIEEN de la Nièvre propose d'implémenter le standard géographique régional dans son offre d'outils à destination de ses EPCI (horizon 2019) ;

Le SIEEN et l'agglomération de Nevers s'interrogent sur les modalités techniques d'interopérabilité des bases de données (flux ou base de données centralisée au niveau régional).

Yoann DUMON s'est également entretenu avec les agences d'urbanisme, a rencontré les agglomérations du Creusot-Montceau, de Mâcon et de Chalon ainsi que le Pays Charolais Brionnais et la CCIT 71. Yoann DUMON indique aussi avoir rencontré la CCIT 21 pour envisager des collaborations techniques. L'ensemble de ces entretiens ont permis de faire avancer les propositions de scénario qui seront exposés plus tard.

Virginie GOYPIERON, pour l'AUSB, indique que l'agence est en attente d'une rencontre locale entre tous les acteurs de Saône-et-Loire pour que le partage du travail soit débattu.

Noémie LE PAGE, pour AUDAB, indique que l'agence d'urbanisme sera bien productrice des données ZAE sur ses territoires adhérents.

Patrice BRENOT, pour la CA du Grand Chalon, explique être aussi en attente de la rencontre des acteurs dans le département de la Saône-et-Loire. L'agglomération se positionnera vraisemblablement comme producteur mais peut-être pas sur l'ensemble des couches, par exemple elle envisage de discuter avec la CCIT 71 qui est l'acteur le plus pertinent pour les données entreprises localisés.

Pauline GUIARD, pour l'agglomération du Grand Besançon, indique que mis en œuvre le modèle de données est effective sur la seule couche des emprises et appliquée pour les 56 zones sur lesquelles l'agglomération exerce sa compétence. Les champs obligatoires ont été renseignés. Le Grand Besançon attend de voir s'il y aura encore d'autre évolution du modèle.

Patrice BRENOT rebondit sur l'évolution du modèle et demande la cohérence des libellés de champs avec thème des « sites économiques » (contexte Loi NOTR).

Yoann DUMON consulte le GT et obtient son accord pour apporter des modifications au modèle : en effet si le GT parle de « Sites économiques » les libellés de champs doivent être repris ainsi on ne parlerait plus de « id_zae » mais de « id_siteeco » ni de « nom_zae » mais de « nom_siteeco ». Ces modifications sont à répercuter partout dans le modèle et toutes les tables en harmonisant les intitulés de champs.

Il s'en suit un échange sur l'échelle de numérisation à l'initiative du Grand Chalon, Patrice BRENOT souhaiterait imposer une échelle de numérisation de la couche au 2000^e.

Hélène BONNET indique que la page 10 du guide méthodologique précise que « l'échelle de saisie recommandée est le 2000^e ».

Suzanne NICEY, ne souhaite pas imposer un fond cadastral de saisie tant que le RPCU n'est pas en place, elle ne recommande pas non plus une échelle de saisie strictement obligatoire pour ceux qui ont déjà une donnée numérisée. Le guide méthodologique peut être adapté « l'échelle de saisie du 2000^e est fortement recommandée ».

4) Retour sur les tests de mise en œuvre du Géo standard ZAE

La CA du Grand Dole, est le seul partenaire à nous avoir fait parvenir des jeux de données. Hélène BONNET a traité l'ensemble des emprises de « sites économiques » pour le Grand Dole. Elle a testé avec Martin PAGNIER du service développement économique le modèle sur les « terrains » sur une zone d'activités.

Ils ont rencontré des difficultés de classification sur le foncier notamment sur les terrains non destinés à être commercialisés :

Hélène BONNET, identifie qu'il faudrait pouvoir indiquer des modalités supplémentaires pour décrire les terrains par exemple :

- La modalité « non aménageable » dans le stade d'aménagement (champ STADE_AMNG) ;
- La modalité « non commercialisable » dans le stade de commercialisation (champ STADE_COMM) ;

Par ailleurs, il est apparu difficile de renseigner les terrains comme les espaces verts ou les infrastructures, Hélène interroge le GT sur l'ajout d'un champs usage pour décrire ces Terrains.

Sur proposition de Patrice BRENOT, le GT valide l'ajout de modalités supplémentaires sur le champ état d'occupation (ETAT_OCCUP) avec : « voirie », « bassin de rétention », « espaces verts » et « autres équipements publics ».

Yoann DUMON expose ensuite les difficultés de saisies rencontrées par le Grand Dole avec :

- Le non-respect du suffixe alpha numérique dans l'identifiant unique ;
- Le nom normalisé est incorrect avec des apostrophes toujours présentes ;
- La saisie du SIREN du producteur a été tronqué, attention il est codé sur 9 caractères, il convient de le saisir sans espaces ;
- La partie non cadastrée de la zone n'a pas été classifiée (voirie) ;

Yoann DUMON revient sur les modalités de saisie des terrains et propose de reprendre visuellement les combinaisons de saisie entre « stade d'aménagement », « stade de commercialisation » et « état d'occupation » dans le guide méthodologique.

Enfin, le groupe de travail définit UTF-8 comme encodage par défaut des fichiers.

Le Guide méthodologique sera mis à jour avec des exemples et contre-exemples de saisie.

5) Proposition de scénario d'organisation des producteurs du Géostandard ZAE

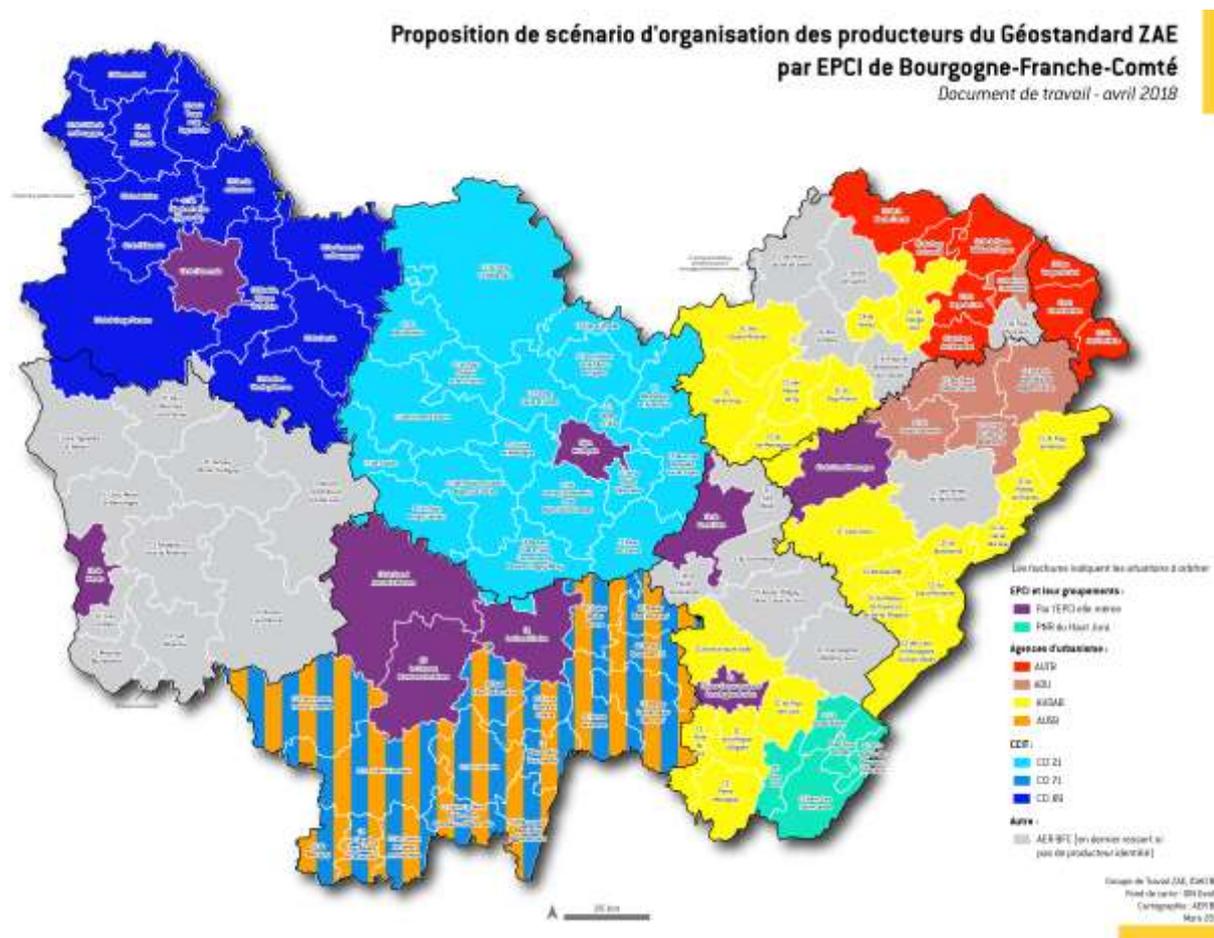
La proposition de scénario fait suite à la question de la Région à l'AER et la CCIR sur le qui pourrait produire quoi où en Bourgogne-Franche-Comté. Une proposition a été travaillé avec Alain FERNANDES de la CCIR.

Yoann DUMON introduit le fait que le scénario proposé est une juxtaposition de scénario locaux sur chacun des territoires.

Après rappel des données ZAE préexistantes, et des acteurs en présence et en capacité à produire les données, Yoann DUMON explique les principes qui ont régité le scénario :

- Principe de subsidiarité ;
- Existence historique d'un producteur et de données zones d'activités ;
- Volonté des producteurs répondant à leurs enjeux d'organisation ;
- Couverture régionale exhaustive ;

La carte ci-dessous synthétise le scénario proposé. Cette carte a été corrigée suites aux remarques formulées au cours du GT. Les hachures présentent les situations à éclaircir.



Les EPCI producteurs :

- Les agglomérations et EPCI participant au GT ZAE prendraient en charge techniquement la production des données sur leurs territoires respectifs (Dijon Métropole, CA du Grand Besançon, CA du Grand Dole, Espace Communautaire Lons Agglomération, CA de Nevers, CA

du Grand Chalon, CU du Creusot-Montceau-les-Mines, CA de l'Auxerrois, CC du Grand Autunois Morvan).

La CA du Grand Chalon précise vouloir maîtriser les « emprises de sites économiques », cependant elle n'est pas certaine de décliner la couche sur les « terrains », et envisage de discuter avec la CCIT 71 pour la mise en œuvre de la couche « établissements ».

- Le PNR du Haut Jura prendrait à sa charge la production des données sur les 5 EPCI du Haut-Jura.

Dans l'ex Bourgogne :

- En Côte-d'Or, la CCIT 21 serait productrice des données ZAE sauf sur le périmètre de Dijon Métropole. Elle produirait les couches « Emprises » et « Etablissements ». L'AER BFC viendrait en appui de la CCIT 21 pour la mise en œuvre de la couche thématique des « Terrains » ; Il est entendu que la CCIT 21 travaillant sur la CA de Beaune irait aussi sur les communes de Saône-et-Loire rattachées à cet EPCI (CHAGNY, CHANGE, CHAUDENAY, DEZIZE-LES-MARANGES et PARIS-L'HOPITAL)
- Dans la Nièvre, l'AER BFC pallierait l'absence de producteurs et produirait les données ZAE sauf sur le périmètre de la CU de Nevers. La CCIT 89 et l'AER s'entendent sur la répartition entre producteurs pour les EPCI se situant à cheval sur la Nièvre et l'Yonne : l'AER interviendrait sur la CC Haut Nivernais Val d'Yonne (EPCI rattachée principalement au département de la Nièvre) ;
- Dans l'Yonne, la CCIT 89 serait productrice avec la DDT 89 les données ZAE, sauf sur le périmètre de la CA de l'Auxerrois ; les conventions avec les agglomérations de l'Auxerrois et de Sens permettent de régler les interventions de la CCIT 89 ; La CCIT 89 et l'AER s'entendent sur la répartition entre producteurs pour les EPCI se situant à cheval sur la Nièvre et l'Yonne : la CCIT 89 interviendrait sur les communes nivernaises de Puisaye-Forterre EPCI (rattachée principalement au département de l'Yonne).
- En Saône-et-Loire, la CCIT 71 et l'AUSB auraient à s'entendre pour se répartir les EPCI ou pour coproduire ensemble les données « sites économiques », sauf sur les périmètres de la CU du Creusot Montceau et de la CA du Grand Chalon et du Grand Autunois Morvan.

Dans l'ex Franche-Comté :

- L'AUDAB interviendrait sur l'ensemble du SCOT du Grand Besançon et par extension sur les EPCI et Pays et SCOTs constitutifs du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté à l'exception de la CA du Grand Dole et d'ECLA et du Grand Besançon ;
- Dans le Territoire de Belfort, l'AUTB est un opérateur historique. L'AUTB interviendrait également dans le Pays des Vosges Saônoises pour le compte duquel il suit le SCOT ;
- L'ADU est le producteur historique sur CA du Pays de Montbéliard ; l'intervention de l'ADU sur tout autre EPCI (périmètre du SCOT Doubs Central + CC Rahin et Chérimont) nécessite l'approbation préalable des EPCI concernée ;
- L'AER produirait les mises à jour de ses données dans le modèle du géo standard régional sur les territoires non couverts par un autre opérateur. L'AER pourra mettre à disposition des agences d'urbanisme les données qu'elle a constitué par le passé après les avoir convertis dans le modèle de données commun.

Suzanne NICEY s'interroge sur le fait de faire valider par les EPCI le principe d'intervention des producteurs sur leurs périmètre.

Amandine COIFFÉ, CCIT 21, indique que les producteurs ont déjà un relationnel avec les EPCI auprès desquelles ils collectent déjà l'information, et que leur légitimité actuelle leur

Jérôme MAYEL, CCIT 89, reconnaît que les grosses agglomérations voudront sans doute produire ces données pour leur compte si elles disposent des ressources internes. Il exprime cependant un doute quant à la capacité de certaines EPCI à pouvoir produire la totalité des 3 couches « sites économique ». Dans l'Yonne, par exemple la CCIT 89 saura dialoguer avec le Grand.

Alin FERNANDES, CCIR BFC, pose la question de la synchronicité des producteurs et de la façon de l'organiser.

Luc LE THOREL, pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, affirme que ces questions seront levées grâce au cadre contractuel qui reprendra les interventions sur chacun des territoires. Afin d'opérer très finement, la Région exprime le besoin de préciser le scénario pour chacune des 3 couches du standard.

6) Ateliers de préfiguration technique d'un outil

Suzanne invite ensuite le GT à se pencher sur la définition des fonctionnalités attendues d'outils valorisant les données « Sites Economiques ». Pour cela les participants se sont répartis en 2 groupes :

- Les utilisateurs
- Les producteurs

Il en résulte les éléments suivants qui peuvent correspondre non pas à un mais à plusieurs outils en fonction des usages :

1) Côté utilisateurs 3 profils différents :

- Aménageur / urbaniste :
 - Avoir une vision chronologique des sites économiques pour observer leur évolution
 - Répondre aux questions de consommation de l'espace par les activités économiques notamment pour alimenter les diagnostics de SCOT
 - Exporter des données à partir de requêtes complexes (SHP)
 - Import de flux dans les outils métier des urbanistes
- Développeur économique :
 - Les données doivent donner le contact du commercialisateur ou du service à contacter pour l'achat de terrain
 - Outil de requête pour trouver les surfaces disponibles
 - Avoir une idée des coûts du foncier
 - Croisement avec les aides mobilisables
 - Croisement avec d'autres données externes
 - Croisement avec les données du portail de l'urbanisme (connaître les règlements de zones)

- Elaboration de fiche automatique et sexy sur l'opportunité foncière proposée (à destination des entreprises)
- Exporter les résultats au format EXCEL
- Elu :
 - Proposer des impression PDF
 - Proposer des requêtes prédéfinies pour voir comment la zone est prépositionnée
 - Visualisation et requête simples limitant les clics
 - Voir mes ZAE
 - Consulter mes entreprises (lien avec la base SIRENE)

(Voir kelfoncier.com)

Pour que cela fonctionne ces bases de données doivent être identifiées comme une référence en BFC, pour cela il faudrait :

- Mettre à jour en temps réel et donner la situation actuelle (faire apparaître les dates de mise à jour doivent toujours être visible)
- Assurer l'historisation des données

2) Côté producteur :

- Producteurs non équipés :
 - Des outils clé-en-main sous la forme de web SIG collaboratif pour produire ou mettre à jour leur propre données
 - Permettant de la saisie des données attributaires (suivi des disponibilités) avec une actualisation au fil de l'eau ;
 - Permettant des modifications géométriques (outils de saisie pour créer, diviser, fusionner des terrains, outil de topologie et d'accrochage)
 - Permettant de repositionner les points Entreprises (amélioration et capitalisation du géocodage)
 - Proposant divers fonds cartographiques et référentiels variés pour identifier et qualifier le site économique
 - L'utilisateur final n'a pas à se soucier où sont enregistrées les données (écriture sur une plateforme : IDÉO BFC ?)
 - L'utilisateur final doit être formé, accompagné dans son utilisation (mise en place de tutoriaux, guide méthodologique ou hotline)
 - Utilisation de flux dans QGIS
- Producteurs équipés :
 - Pour l'actualisation des données (mise en place d'une organisation interne, fréquence, vérification)
 - Où sont localisées les données ? chez chaque producteur ou sur une plateforme mutualisée et sécurisée (base de données POST GIS commune)
 - Echange de données (upload de fichiers) avec quelle périodicité ? ou flux directs de données depuis les producteurs vers la base centralisée ? flux bidirectionnels ?
 - Une base de données permettant des niveaux de visibilité de données adapté aux profils d'utilisation avec une gestion fine des droits ;

- Une base de données permettant l'historisation des saisies ;

Pour que cela fonctionne il faudrait :

- Une base de données centralisée et sécurisée avec une administration fine des droits
- Offrant des flux de données et permettant d'agréger des flux de données de producteurs
- Un administrateur de l'outil qui validerait les mises à jour ou les jeux de données

Documents :

Les documents sont accessibles, après connexion, sur la plateforme IDÉO BFC.

Suites à donner :

- Pour affiner le scénario d'intervention des producteurs, La Région demande de décliner le scénario pour chacune des 3 couches du standard : (emprises, terrains et établissements). Il conviendra notamment de préciser pour les EPCI identifiées comme producteur sur quelles couches thématiques du standard, ils sont prêts à mettre en œuvre des données.
- Une rencontre des producteurs des données ZAE se tiendra en Saône-et-Loire le 3 mai 2018. Elle visera à Identifier avec précision les périmètres d'intervention géographique et thématiques (emprises, terrains, établissements) des producteurs et à initier un dialogue et des collaborations autour de la production ou de la co-production des données géographiques ZAE.
- L'ADU doit discuter avec l'AUTB pour désigner l'intervenant sur la CC Rahin et Chérimont.
- Le GT 8 se tiendra en septembre 2018

Ordre du jour prévisionnel de la prochaine réunion :

- Avancement sur la stratégie régionale de la connaissance en lien avec le GT ZAE ; contractualisations